



COMMUNE DE GROSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu



Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 backoffice@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	92222-M
Objet :	la prorogation de la décision 92222 du 21 février 2019 relative à l'aménagement d'un dépôt temporaire pour des matériaux de constructions dans le cadre des travaux de renouvellement de canalisations
Requérant :	Jabepka sarl
Adresse :	30, Gruuss Strooss L-9991 Weiswampach
Date de la décision :	02.09.2020
Lieu :	sur les parcelles 486/4775, 486/3028, 486/3029 et 486/3030, section A de Grosbous
Début du délai de recours :	11.09.2020
Fin du délai de recours :	11.12.2020
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 9 septembre 2020

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

